

Le CGA, l'assistance à la taille de vos besoins.

Les CGA sont des structures spécialisées d'accompagnement des Très Petites, Petites et Moyenne Entreprises (TP-PME) en matière de gestion. Les cibles des CGA sont les entreprises relevant de la Contribution des Micros Entreprises (CME) et celles relevant du Régime du réel Simplifié d'Imposition (RSI).

Les prestations de base :

- ❖ la tenue de la comptabilité ;
- ❖ l'assistance fiscale ;
- ❖ la production des déclarations fiscales et sociales périodique ;
- ❖ la production des états financiers de fin d'exercice (bilan, compte de résultat, état annexé, etc.) ;
- ❖ l'assistance administrative et organisationnelle ;
- ❖ l'assistance commerciale et le développement de la force de vente (conseil et information) ;
- ❖ l'information et la formation ;
- ❖ le coaching et le monitoring.

Les prestations optionnelles :

- ❖ l'assistance commerciale et le développement de la force de vente (stratégies et outils) ;
- ❖ la réalisation d'études de marché ;
- ❖ le montage de plans d'affaires ;
- ❖ la formation à la carte ;
- ❖ l'assistance aux entreprises pour leur installation au Burkina Faso ;
- ❖ toute activité connexe qui entre dans le cadre de l'accomplissement des missions du CGA.

Droits d'adhésion et cotisations (Entreprise relevant du RSI)

Les droits d'adhésion sont fixés à 20 000 FCFA payables une seule fois. Le niveau de cotisation (prix à payer pour bénéficier des services) varie selon le niveau de chiffre d'affaires réalisé. De façon indicative, les cotisations se présentent comme suites :

Tranche de chiffre d'affaires annuel TTC en FCFA	Montant de la cotisation mensuelle en FCFA
Inférieur ou égal à 10 000 000	12 500
Supérieur à 10 000 000 et inférieur ou égal à 15 000 000	15 000
Supérieur à 15 000 000 et inférieur ou égal à 20 000 000	20 000
Supérieur à 20 000 000 et inférieur ou égal à 30 000 000	25 000
Supérieur à 30 000 000 et inférieur ou égal à 40 000 000	30 000
Supérieur à 40 000 000 et inférieur ou égal à 50 000 000	35 000
Supérieur à 50 000 000 et inférieur ou égal à 70 000 000	50 000
Supérieur à 70 000 000 et inférieur ou égal à 80 000 000	60 000
Supérieur à 80 000 000 et inférieur ou égal à 100 000 000	85 000
Plus de 100 000 000 (dans la limite d'entreprises PME)	100 000 à 150 000

Les adhérents du CGA bénéficient de plusieurs avantages :

- ❖ **Abattement de 20 % sur la TPA payée par les nationaux ;**
- ❖ **Réduction de 30 % de l'impôt sur le bénéfice ;**
- ❖ **Réduction de 50 % du minimum de perception ;**
- ❖ **Réduction de 25% de la CME payée par les micros entreprises.**

Site Web: WWW.cga-bf.bf

Ouagadougou : Sis à la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, Avenue de Lyon 11,

Tél. 25 33 01 08, Fax. 25 33 01 09 E-mail : cgaouaga@fasonet.bf

Bobo-Dioulasso : Immeuble Fatou YAMEOGO, Tél. 20 98 14 20, E-mail : cgab@fasonet.bf